

## Les Politiques Agricoles Au Maroc

### Agricultural Policies in Morocco.

Auteur 1 : ASLLAM Lahoucine.

ASLLAM Lahoucine (Docteur en Sciences Économiques),  
Université IBN ZOHR / Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales (FSJES). Agadir. Maroc

**Déclaration de divulgation** : L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

**Conflit d'intérêts** : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

**Pour citer cet article** : ASLLAM .L (2025) « Les Politiques Agricoles Au Maroc», African Scientific Journal « Volume 03, Numéro 31 » pp: 1481 – 1500.



DOI : 10.5281/zenodo.17048644  
Copyright © 2025 – ASJ



## Résumé

L'objectif de ce papier est d'analyser l'évolution des politiques agricoles menées par le Maroc depuis son indépendance. Il s'inscrit dans une perspective historique permettant de retracer les grandes étapes de la stratégie agricole nationale. Commenant par recherche d'une nouvelle politique agricole 1956-1965, politique volontariste et interventionniste 1966-1985, Première stratégie du secteur agricole 1985-1993, ajustement structurel dans le secteur agricole 1993-2007, la stratégie de Plan Maroc Vert pour la période 2008-2020 et dernière stratégie de Génération Green 2020-2030.

Malgré les avancées des politiques agricoles depuis l'indépendance, celles-ci restent insuffisantes pour assurer un développement agricole durable et intégré au développement rural.

**Mots clés : Politique Agricole, Maroc.**

## Abstract

This article examines the evolution of Morocco's agricultural policies since independence, adopting a historical approach to highlight the key phases of the national agricultural strategy. It traces the transition from the search for a new agricultural model (1956–1965), through a period of state-led intervention (1966–1985), the first sectoral strategy (1985–1993), structural adjustment reforms (1993–2007), the Green Morocco Plan (2008–2020), and the current Generation Green strategy (2020–2030).

While these policies have led to notable progress, they remain insufficient to achieve sustainable agricultural development that is effectively integrated with broader rural development objectives.

**Keywords : Politique Agricole, Maroc.**

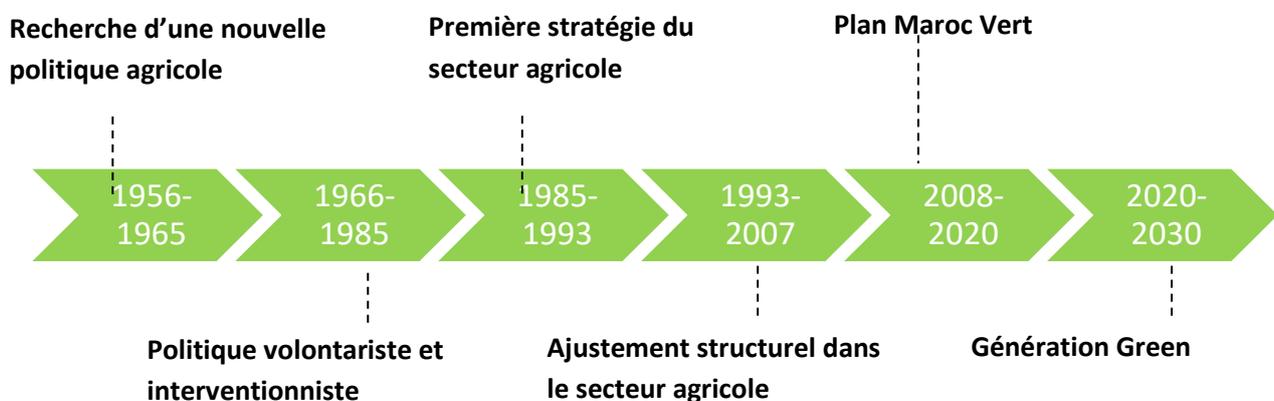
## Introduction

Depuis l'indépendance, le choix du secteur agricole a été le résultat des diverses politiques agricoles mises en œuvre par le Maroc. Ainsi, jusqu'à le milieu des années 1980, l'Etat marocain a complètement passé d'une politique interventionniste et protectionniste dans le secteur agricole qui était dotée de l'autosuffisance alimentaire et substitution aux importations, à une politique plus en plus libéral tout en remplacement du soutien des prix à la production par un soutien à l'investissement agricole.

Vers la fin des années 1980, les politiques agricoles appliquées au Maroc n'ont cessé d'engendrer des profondes mutations afin de créer de nouvelles conditions économiques de l'agriculture marocaine. Ces changements se sont manifestés par le désengagement de l'État aux activités pouvant être menées par le secteur privé et le renforcement de processus de privatisation des entreprises publiques. Le secteur agricole est appelé à s'adapter aux mutations qui affectent l'ensemble de l'économie nationale.

Ainsi, quelques années après l'indépendance en 1956, le Maroc a commencé à adopter plusieurs politiques, celles-ci étant 6 phases principales :

**Figure 1** : Évolution des politiques et des stratégies agricoles adoptées par le Maroc depuis l'indépendance



Source : Auteur

### 1- Recherche d'une nouvelle politique agricole : 1956-1965

Le premier projet fut le lancement de l'opérateur « Labour » par le roi Mohammed V en octobre 1957 qui mobilisera les compagnies agricoles marocaines dans cinq ans autour de deux principaux axes : moderniser les technologies céréalières ainsi que le secteur agricole sur les superficies non irriguées qui constituent la majeure partie des terres cultivables ainsi qu'améliorer les conditions de vie et de travail des agriculteurs du royaume.

A partir des années 1960, une série de faits confirmant la nouvelle orientation et la convergence vers les grandes lignes du « modèle de développement » vont se refléter dans l'agriculture. Ainsi l'ancien *tertib*<sup>1</sup> ; l'impôt impopulaire est éliminé et remplacé en 1962 par un « impôt agricole » basé sur le foncier et non plus sur la production agricole et qui réduisait considérablement les impôts sur les revenus agricoles, notamment les plus élevés. En 1963, l'État a pris la décision de reprendre toutes les terres de colonisation ainsi que les terres sous le statut d'une propriété privée. Cela a fait de l'État un acteur direct et important de la production agricole.

Malgré que la production sucrière débutée en 1962 dans le polygone betteravier de Sidi Slimane ait rapidement donné des résultats encourageants, son financement s'est vite montré indifférent à la justice et au progrès. En effet, le prix du sucre a fortement augmenté en mai 1964, ce qui explique le lancement des financements pour la construction de barrages.

En ce qui concerne les structures d'encadrement public, le gouvernement a créé l'Office National d'Irrigation – ONI pour organiser la mise en valeur des périmètres irrigués. L'année suivante, le gouvernement décide de diviser cet office en 7 offices régionaux qui seraient responsable de la mise en valeur dans les périmètres de grande irrigation. Et en 1965, le gouvernement a remplacé l'Office chérifien de contrôle des exportations en un Office du commerce et des exportations, qui a permis d'assurer le contrôle direct de l'État sur les produits agricoles et artisanaux exportés.

Un an après, le Maroc a connu sa première grave crise majeure, qui a entraîné des déficits budgétaires et de la balance des paiements et une pénurie de réserves de change. Le roi Hassan II tente d'imposer un régime autoritaire et cherche un soutien extérieur en faisant appel à la Banque mondiale.

## **2- Politique volontariste et interventionniste : 1966-1985**

En 1966, le pays comptait encore une quinzaine de "grands barrages hydrauliques", d'une capacité de retenue inférieure à 2 milliards de mètres cubes d'eau et capables d'irriguer un peu moins de 1 330 kilomètres carrés de terres aménagées.

Dès 1966, la Banque mondiale affirmait que le modèle de développement agricole marocain commençait à prendre forme, fondé sur deux concepts majeurs de modernisation et de rentabilité, avec des objectifs ambitieux et des moyens efficaces. L'objectif était ambitieux car

---

<sup>1</sup> Le *tertib* a été établie au début du 20<sup>ème</sup> siècle dans la dynamique de la colonisation du Maroc, et a servi d'impôt sur le revenu réel des agriculteurs évalué à la fin de chaque campagne agricole ainsi qu'il présentait la seule source d'information sur les produits agricoles.

en termes de stratégie de développement, il cherche à mettre en œuvre à la fois une stratégie d'« import-substitution » et une stratégie de promotion des exportations. Il vise également à irriguer un million d'hectares à l'horizon de 2000 grâce à la construction des ouvrages hydrauliques imposant, à l'équipement systématique des abords dominés par ces ouvrages et à l'encadrement global et intégré des exploitations, sous l'appellation de la « politique des barrages ». Cette politique symboliserait donc le projet de développement de l'État, avec une capacité de stockage d'eau de plus de 17,5 milliards de mètres cubes et un volume d'eau régulée de 9,5 milliards de mètres cubes et 13 systèmes d'adduction d'eau.

La production de substituts aux importations était concentrée principalement sur le blé tendre, le sucre, les graines oléagineuses, le lait et la viande. Quant à l'export, c'est la filière fruits et légumes qui s'impose naturellement dans le développement de la stratégie. Ainsi, dans les zones où la politique des barrages a été déployées, les progrès a donné des résultats significatifs dans la production du sucre, maraichères et la production laitière. Notamment en sucre, le taux d'autosuffisance qui était quasi nul au début des années 1960, est aujourd'hui de 60 à 65 %. En revanche, les céréales hors blé tendre, les légumineuses, les huiles (olives et oléagineux) et les viandes rouges, majoritairement produites dans la région *bour*, font les frais des politiques qui les ignorent.

Les années 1966-1985 ont été marquées par une intervention massive de l'État à travers l'utilisation des technologies modernes (mécanisation, engrais, ... ) et des politiques d'incitations (taxes, subventions, primes, ... ), la mise en place de structures d'encadrement technique du secteur, l'adoption du Codes des Investissements Agricoles – CIA ainsi que la réforme du système de crédit agricole.

En juillet 1969, le Maroc a promulgué le code des investissements agricoles pour développer et valoriser le potentiel de production ainsi qu'encourager les investissements privés afin de réglementer les conditions d'aménagement des terres irriguées, de promouvoir la modernisation des exploitations et d'intensifier la production. Dans les limites de l'irrigation, la valorisation des terres était obligatoire ainsi que les agriculteurs devaient suivre des plans de rotation des cultures établis par le gouvernement central. En contrepartie, un impressionnant système de soutien et de récompenses a été mis en place pour encourager l'acquisition des moyens de modernisation.

Au début des années 1970, la politique des barrages commence à porter ses premiers résultats qui se manifestent par le doublement des barrages et des terres à irriguer. En termes de production, le développement de l'autosuffisance en sucre de betterave était quasi inexistant au

début des années 1960, atteignant près de 50 % au milieu de la décennie suivante. Côté oléagineux, le tournesol connaît un démarrage désirable avec un doublement de la production en quelques années.

Selon Najib Akesbi, cette politique instaure une forme de "modernisation autoritaire", dans laquelle l'État oriente les choix techniques et économiques des agriculteurs au lieu de promouvoir leur autonomie productive. L'État devient également le principal acteur de l'investissement et du crédit agricole, tout en assurant la régulation du marché via les prix de soutien.

### **3- La politique d'ajustement structurel dans le secteur agricole : 1985-1993**

Après la période marquée par une forte intervention de l'État au cours des années 1960-1970. L'économie marocaine était sur le point de faire face à une crise financière depuis la fin des années 70, cette crise financière s'est manifestée à travers le déficit budgétaire et le déficit de la balance des paiements. Cette dernière a continué de croître jusqu'en 1983 où le Maroc était dans une situation d'incapacité d'honorer ses engagements financiers. Ainsi, afin que le Maroc profite du rééchelonnement de sa dette extérieure, il doit entrer en négociation avec le Fond Monétaire International – FMI et la banque mondiale à travers la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel. Ce programme vise à rétablir l'équilibre des agrégats macroéconomiques et la stabilité budgétaire, à travers le passage d'une politique interventionniste à une politique plus libérale tout en réduisant significativement les dépenses publiques et en encourageant les privatisations et les mécanismes du marché.

Le programme d'ajustement structurel (PAS), mis en œuvre dans ce contexte, visait à restaurer les équilibres macroéconomiques et à réduire l'intervention publique, au profit d'une logique de marché. Cette réorientation libérale s'est traduite par la réduction des dépenses publiques, la promotion des privatisations, et la libéralisation des échanges (Akesbi, 2014 ; Doukkali, 2003). Dans le secteur agricole, cette politique a été initialement portée par le Programme d'Ajustement à Moyen Terme du Secteur Agricole (PAMTSA), suivi de plusieurs programmes spécifiques tels que PASA I (1985-1989), PASA II (1990-1993), les Programmes d'Amélioration de l'Irrigation à Grande Échelle (PAGI I et II) et les Programmes d'Investissement dans le Secteur Agricole (PISA I et II) (Banque mondiale, 1993).

En effet, la politique d'ajustement structurelle s'articule autour de deux principaux axes qui sont le désengagement de l'Etat et la libéralisation d'échange, pour renforcer le marché et s'ouvrir au commerce international, afin que le pays développe ses avantages comparatifs. Cette politique de libéralisation agricole a été marquée par un certain nombre de réformes, telles que

la dévaluation de la monnaie nationale, l'instauration de la politique de la vérité des prix de certains produits alimentaires, et la défiscalisation des revenus agricoles. Ces réformes ont amélioré la rentabilité relative du secteur en créant un environnement propice à l'attribution des terres et à l'investissement dans le secteur, en particulier pour les gros producteurs.

Depuis 1985, le Maroc a adopté une politique d'ajustement structurel, appelé primitivement Programme d'Ajustement à Moyen Terme du Secteur Agricole (PAMTSA) qui était soutenu par des prêts auprès de la Banque Mondiale. Et sera soutenu par la suite avec un engagement des diverses actions d'ajustements, à savoir : les Programmes d'ajustement du secteur agricole PASA1 qui fait suivi par PASA 2 (qui ont couvert la période 1985-1993), les Programmes d'Amélioration de l'Irrigation à Grande Échelle (PAGI1 et PAGI2) et les Programmes d'Investissement dans le Secteur Agricole (PISA 1 et PISA2).

Ainsi, les nombreuses actions prévues dans les différents programmes s'inscrivent dans le cadre des objectifs généraux de la politique d'ajustement qui visent à adapter l'allocation des ressources à la logique de l'économie et à réduire les engagements financiers de l'État. Ce désengagement se traduit par la libéralisation de la structure de la production et des échanges afin de développer son ouverture sur le marché international. Cependant, ces actions se caractérisent par l'accent mis sur l'amélioration de l'allocation des ressources, l'encouragement d'une productivité agricole accrue, le retrait de l'État des activités dans lesquelles il a été fortement impliqué ainsi qu'un accent particulier mis sur les compétences analytiques et administratives.

Ces nombreuses actions se résument dans trois grandes thématiques. Premièrement, la redéfinition du rôle des organismes d'intervention publique. Deuxièmement, la suppression des obstacles liés au commerce national et international, y compris les quotas, les monopoles et les autres réglementations restrictives de la commercialisation des produits agricoles. Et finalement, la suppression des subventions aux facteurs de production et l'adoption de la politique « vérité des prix » à la production et à la consommation.

Ce dernier point qui porte sur la vérité des prix a contribué à une forte inflation des prix des produits agricoles, notamment des huiles de graines, du son, du lait, du sucre, de la farine et de la pulpe de betterave sucrière, ce qui a provoqué une émeute de faim.

Ainsi, les efforts des politiques publiques ont permis de réussir et de renforcer le rôle de l'agriculture dans la dynamique de croissance. Outre sa contribution de 16% en moyenne au PIB durant les années 1970-1980, ses effets sur le commerce extérieur sont importants, réalisant ainsi une part en moyenne de 18% des exportations agricoles représentant des exportations

mondiales. La production agricole couvre les besoins nationaux avec 100% de la viande, des fruits et légumes, avec 78% des besoins en lait, mais seulement 62% des céréales.

La politique d'ajustement au niveau du commerce international n'a pas apporté des résultats escomptés. En effet, la balance commerciale se voit déficitaire depuis la mise en œuvre de cette politique. Ainsi, le tissu productif marocain reste relativement faible par rapport à son plein potentiel et le pays reste partiellement vulnérable aux chocs macroéconomiques.

#### **4- Première Stratégie : 1993-2007**

Le premier projet d'une stratégie agricole est élaboré en 1994 à l'horizon de 2020. Il se caractérise par des nouveaux concepts, et désormais « fondements de l'économie agricole » qui sont : la vérité des prix, l'entrepreneuriat, la régulation professionnelle et la redistribution des interventions étatiques.

Cette politique a lancé des nouvelles orientations visant à contribuer à la sécurité alimentaire, intégrer les marchés internationaux et nationaux, augmenter et sécuriser le revenu des agriculteurs ainsi que préserver et améliorer les ressources naturelles. Ces objectifs sont destinés à remplacer les quatre objectifs traditionnels de la politique agricole qui sont : assurer l'autosuffisance alimentaire, accroître le revenu des agriculteurs, équilibrer la balance commerciale et réduire les disparités régionales.

Par la suite, il s'est avéré que l'élaboration de la stratégie marocaine de développement agricole en 2000 s'est heurtée à quatre défis principaux. Le premier est économique et renvoie à la nécessité de renforcer l'agriculture marocaine dans le but de libéraliser les échanges et d'accélérer le processus de globalisation. Le deuxième est la sécurité alimentaire. Le troisième défi est environnemental, lié à la gestion durable des ressources naturelles. Le dernier est un enjeu social lié au développement rural.

La stratégie de développement agricole au Maroc a commencé par fixer des objectifs prioritaires, à savoir : veiller à la sécurité alimentaire, lutter contre la pauvreté et l'exclusion, assurer la croissance du secteur agricole pour promouvoir un développement global et réduire la sécheresse de la production agricole.

Toutefois, au début des années 2000, la mise en œuvre de cette stratégie a été confrontée à quatre défis majeurs : (1) un défi économique, nécessitant la compétitivité de l'agriculture dans un contexte de libéralisation des échanges ; (2) un défi alimentaire, lié à la dépendance croissante vis-à-vis des importations de produits de base ; (3) un défi environnemental, soulignant la pression sur les ressources naturelles, notamment en eau et en terres ; et enfin (4)

un défi social, relatif à la pauvreté rurale persistante et aux inégalités territoriales (Akesbi, 2006 ; Ait El Mekki, 2007).

En réponse à ces défis, la stratégie agricole a fixé comme priorités la lutte contre la pauvreté et l'exclusion en milieu rural, la croissance du secteur agricole pour contribuer au développement économique global, et la réduction de la vulnérabilité du secteur face à la sécheresse et à la variabilité climatique (Ait El Mekki, 2007). Ces bases stratégiques serviront plus tard de socle pour la formulation du Plan Maroc Vert en 2008.

## **5- Le plan Maroc Verts : 2008-2020**

### **5.1- Présentation du Plan Maroc Vert**

Conscient des limites structurelles de l'agriculture, l'État marocain a développé une stratégie à long terme pour relever ces défis, initié le Plan Maroc Vert – PMV qui présente une véritable ambition pour le secteur agricole.

Le PMV est un plan de relance du secteur agricole qui définit la politique agricole marocaine adoptée en 2008. Il fixe des objectifs très ambitieux pour faire de l'agriculture un véritable moteur de la croissance de l'économie nationale et un vecteur de cohésion sociale aux niveaux national et régional pour les quinze prochaines années, à travers des actions stratégiques visant à :

- Assurer sécurité alimentaire de 30 millions des Marocains ;
- Protéger les ressources naturelles ;
- Améliorer le revenu des agriculteurs.

A travers ces actions stratégiques, le Maroc se caractérise par une agriculture moderne orientée vers la productivité et l'exportation d'une part, et une agriculture traditionnelle orientée vers le marché local d'autre part.

L'objectif principal du programme PMV est de faire de l'agriculture l'un des premiers secteurs de développement productif, dans le but de moderniser le secteur agricole en valorisant les produits locaux et en stimulant les exportations de produits agricoles, ainsi que d'encourager l'investissement dans l'agriculture tout en créant des emplois durables générateurs de revenus.

Cette nouvelle politique s'articule autour des deux piliers. Le premier pilier est basé sur le développement d'une agriculture moderne, plus compétitive et à forte valeur ajoutée. Ce pilier s'appuie sur l'investissement, notamment l'investissement privé, avec la mise en place de 961 projets d'agrégation à réaliser pour un investissement de 75 milliards de dirhams au profit de 560 milles agriculteurs bénéficiaires (voir tableau 2). Il repose également sur l'élaboration d'un ensemble de mesures réglementaires et structurelles visant à consolider un environnement favorable à la spécialisation et à la compétitivité des produits marocains. Ainsi que des

incitations à l'amélioration de la technologie agricole, à une meilleure gestion des ressources et à l'intensification de la production. A travers ce plan de développement et de modernisation, le Maroc cherche à intégrer le secteur agricole et à s'ouvrir au marché international, en visant la création d'environ 38,5 milles emplois, générer un chiffre d'affaires de 42 milliards de dirhams et d'une valeur ajoutée de 13 milliards de dirhams.

Le deuxième pilier, quant à lui, est lié au soutien solidaire des petits et moyens exploitants. Il tente de développer une approche visant la lutte contre la pauvreté en augmentant les revenus des agriculteurs plus défavorables, notamment ceux dans les zones défavorisées. A travers la mise en place de 545 projets d'agrégation à réaliser pour un investissement de 20 milliards de dirhams au profil de 840 milles agriculteurs bénéficiaires (voir tableau 1).

**Tableau 1** : Le nombre de projets et le volume des investissements prévus dans le PMV

	<b>Pilier I</b>	<b>Pilier II</b>	<b>Actions transversales</b>	<b>Total</b>
<b>Nombre de Projets</b>	961	545		1506
<b>Investissement en Mds DH</b>	75	20	52	147
<b>Nombre d'agriculteurs cibles</b>	560 000	840 000		1 400 000

Source : MAPM – ADA, 2010.

Lors de la mise en œuvre du PMV, des actions transversales sont également prévues, nécessitant 52 milliards de dirhams, visant à créer un environnement plus favorable à l'investissement et à la croissance. Elles portent sur les concessions foncières collectives et domaniales, la gestion de l'eau, l'accès aux marchés extérieurs, la modernisation du secteur agricole, le renforcement de l'interprofession, ainsi que la réforme des fonctions de gestion de l'Etat et du ministère de l'agriculture.

La mise en œuvre de cette politique s'est accompagnée d'une importante restructuration du ministère marocain de l'agriculture, notamment :

- La concentration des services autour de 16 nouvelles directions régionales de l'agriculture ;
- La création de l'Agence de Développement Agricole – ADA, pour coordonner la mise en œuvre du PMV ;
- La création de l'Office National du Conseil Agricole – ONCA, un établissement public national chargé de la gestion et du contrôle du conseil agricole ;

- La création de l'Agence nationale pour le développement des zones oasiennes et de l'arganier – ANDZOA ;
- La création de la Direction du Développement Rural et des Zones Montagne – DDERZM en mars 2013, pour assurer le secrétariat du Comité Interministériel du développement rural au sein ministère de l'Agriculture, de la Pêche, du Développement Rural, des Eaux et Forêts – MAPMDREF.

## **5.2- Les apports du PMV**

### **5.2.1- Sur le plan économique**

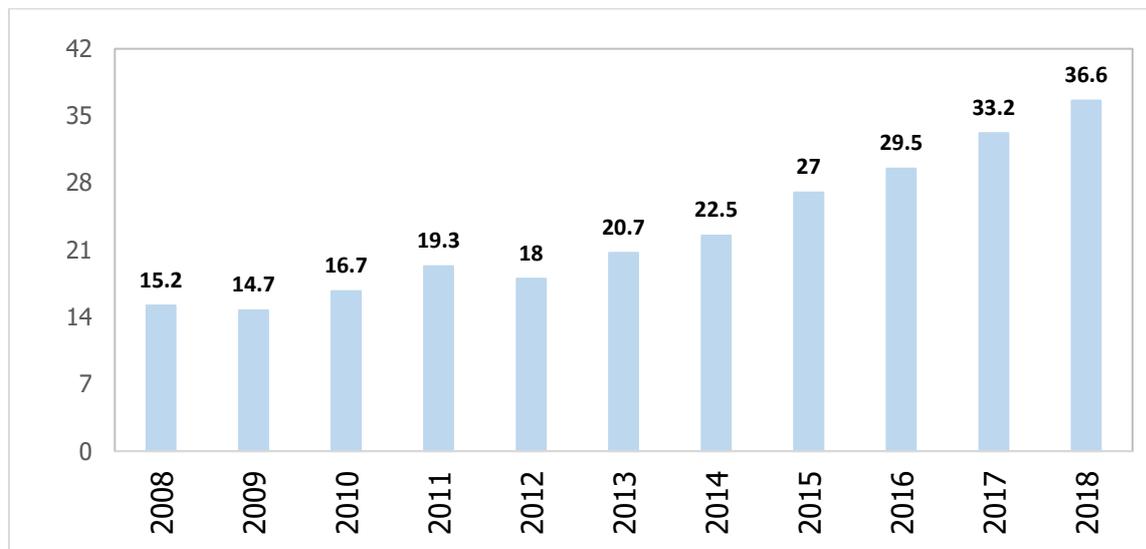
Le secteur agricole connaît aujourd'hui un réel succès qui se traduit par la croissance du PIBA, des exportations agricoles et la création d'emplois, notamment en milieu rural.

Dans ce contexte, le Maroc a mis en œuvre un ensemble de mesures visant à renforcer la concurrence et à encourager l'investissement par la simplification des procédures commerciales, le développement du marché financier, la mise en place de structures de régulation et de supervision et le renforcement de la compétitivité des opérateurs économiques nationaux.

Encourager les investissements agricoles était l'un des facteurs les plus importants de la nouvelle stratégie agricole. Pour cette raison, le secteur agricole a bénéficié des subventions et d'incitations publiques en faveur de productions agricoles à haute productivité et valeur ajoutée et résistance aux aléas climatiques. Depuis la mise en œuvre du PMV, l'investissement privé a été estimé à 56 milliards de dirhams et l'investissement total dans le secteur agricole a atteint un taux de croissance annuel de 11,7% en passant de 3,5 milliards de dirhams en 2008 à 9,5 milliards de dirhams en 2018.

De même, les produits marocains, grâce à leur grande qualité et leur grande diversité, ont pu entrer sur le marché international avec une forte concurrence. Ainsi, les exportations agricoles sont passées de 14,7 milliards de dirhams en 2007 à 36,3 milliards de dirhams en 2018, réalisant un impact positif à travers une forte réduction du déficit commercial agricole. Cette amélioration est principalement liée à une réduction des dépenses à l'importations de céréales et à une augmentation des exportations de tomates, des maraîchages et de fruits rouges.

**Figure 2 : Les exportations agricoles en milliards de dirhams**



Source : HCP

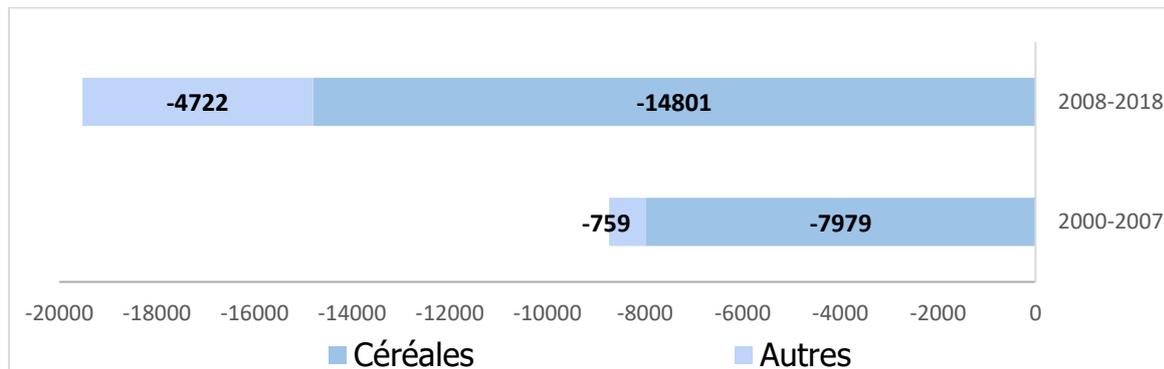
**Figure 3 : Le déficit agricole entre 2008 et 2018 en milliards de dirhams**



Source : HCP

L'analyse détaillée des composantes du déficit agricole au Maroc révèle la grande importance de la composante céréalière. En effet, les céréales représentaient en moyenne environ 91,3% durant les années 2000-2007 contre 75,8% pendant les années 2008-2018 du déficit agricole.

**Figure 4 :** Valeurs moyennes des composantes du déficit agricole du Maroc (en millions de dirhams)



Source : Ministère d'Économie et des Finances

En 1996, le Maroc est entré en vigueur avec l'Union européenne dans une libéralisation progressive des échanges des produits agricoles. Ainsi, les produits agricoles marocains sont soumis à de faibles droits de douane. Et dans un cadre de diversification des produits agricoles, l'union européenne présente une part de ses importations agricoles marocaine en moyenne de 67% entre les années 2015-2017.

Le secteur agricole a réussi à jouer le rôle de moteur de la croissance économique, passant de 7,3% en 1998-2008 à 17,3% en 2008-2018 en fin de croissance économique grâce aux bonnes performances des filières de production, à la réduction des investissements agricoles et à l'augmentation des exportations. Ainsi, la richesse générée par le PIBA est passé de 77 milliards de dirhams en 2008 à 125 milliards de dirhams en 2018, réalisant un taux de croissance annuel de 4,9%.

**Figure 1 :** Évolution du PIBA entre 2008 et 2018 en milliards de dirhams



Source : HCP

### 5.2.2- Sur le plan social

Outre son rôle économique, le secteur agricole joue un rôle social très important. Le PMV vise également le développement des régions rurales les plus défavorisées, un enjeu lié à la lutte contre la pauvreté.

En effet, les investissements réalisés dans le cadre du PMV ont contribué à l'accumulation du capital qui s'est accompagné par la création d'emploi ainsi que le développement d'un emploi de qualité surtout dans le milieu rural où le secteur agricole demeure la principale source d'emploi.

Ces performances ont eu un impact positif sur le pouvoir d'achat des ménages en leur donnant accès à de nouveaux biens et services. Cela a également contribué à apporter une première réponse à la fragilité agricole, qui se traduit par une réduction de 4 points du niveau de pauvreté, qui est passé de 8,9% en 2007 à 4,8% en 2014.

**Figure 6 :** Évolution du taux de pauvreté au niveau national en %



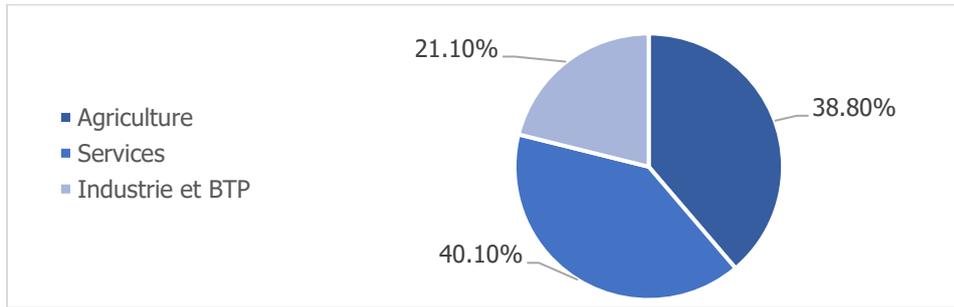
Source : HCP

Selon les données du MAPMDREF, après 10 ans de la mise en œuvre du PMV, il s'avère que le taux de pauvreté extrême en milieu rural a diminué de 2% et le salaire agricole minimum garanti - SMAG a augmenté de 33%.

Le Maroc dispose d'un capital humain riche en termes d'une population jeune et active ce qui le permet de constituer un atout majeur au service de l'investissement compétitif et de la création de la valeur ajoutée. De plus, le secteur des assurances progresse également dans les zones rurales avec l'introduction des produits de gestion des risques.

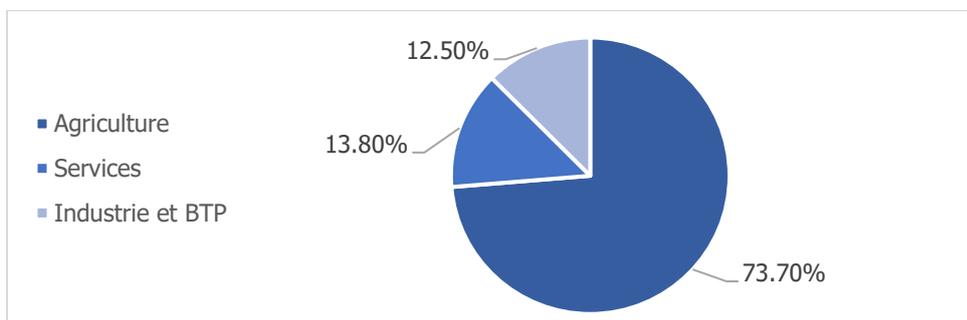
Sur la décennie 2008-2018 et au niveau national, le plan a créé 38,8 % dans la seule activité agricole, dont 73,7 % de la population active en milieu rural.

**Figure 7:** Structure de l'emploi selon le secteur d'activité économique en%



Source : MAPMDREF

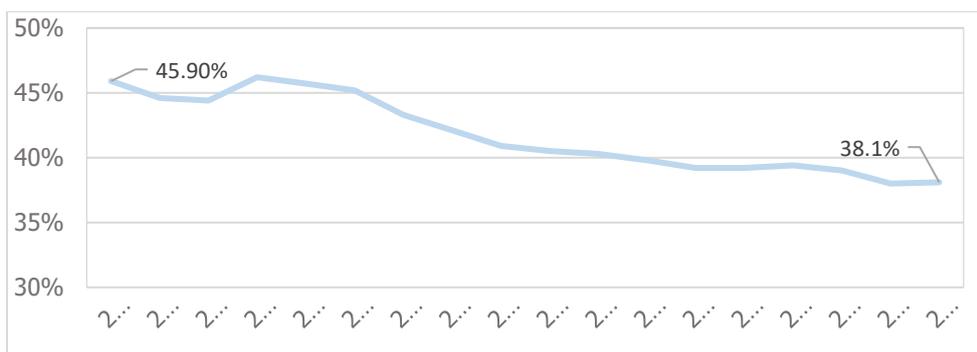
**Figure 8 :** Structure de l'emploi en milieu rural par secteur d'activité en %



Source : MAPMDREF

Depuis la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle, l'économie marocaine a connu une profonde transformation structurelle qui a réduit la part de l'emploi agricole de 45,9% en 2000 à 38,1% en 2017, reflétant principalement la baisse des aides familiales qui représentaient 48% de l'emploi agricole en 2007 contre 33% en 2018.

**Figure 9 :** La part de l'emploi agricole



Source : Ministère d'Economie et des Finances

La modernisation du secteur agricole a réalisé des progrès remarquables tant sur le plan qualitatif que quantitatif, accompagné d'une amélioration des conditions de vie et de travail des agriculteurs, tout en bénéficiant d'une protection sociale. Les revenus des ouvriers agricoles ont augmenté en faveur de l'amélioration de la productivité du travail, de la création de 50 millions

de journées de travail supplémentaires, et de l'augmentation du salaire journalier des ouvriers agricoles de 46% entre 2008 et 2020.

Au Maroc, le programme PMV est le premier pilier qui vise la sécurité alimentaire des produits de base (céréales, sucres, etc.) dont l'objectif principal est d'augmenter la production nationale afin de réduire les dépenses d'importation, tout en en augmentant les superficies irriguées et celles de l'agriculture solidaire. Cette amélioration de la productivité est passé par le développement des procédés agricoles, par les subventions et les aides publiques ainsi que par l'agrégation. La réalisation de cet objectif reste confrontée à des défis tels que la hausse des prix de l'énergie, l'augmentation de la demande de produits agricoles due à la croissance démographique, la rareté des ressources en eau et le changement climatique.

### 5.3- Le PMV entre défis et critiques

L'impact du PMV attendu en 2020 se concentre dans un accroissement du PIBA de 70 à 100 milliards de dirhams et de la création de 1 à 1,5 millions de création d'emploi dans le secteur agricole.

**Tableau 1:** Perspectives clés du PMV à l'horizon de 2020

Investissement	100 milliards de dirhams
Emploi	+1,5 millions d'emploi
PIB	+60 à 80 Milliards de dirhams
Exportation	+99 à 350 milliards de dirhams

Source : MAPMDREF

Certainement que le PMV a produits des résultats positives, mais ses réalisations restent très loin de ses prévisions initiales. En effet, sur les 1,5 millions de création d'emploi prévoyait à l'horizon de 2020, seulement 342 milles emplois ont été créés, soit moins d'un quart des résultats attendus.

En général, le premier pilier est constituée d'une exploitations agricoles modernes, organisées, à travers l'utilisation des systèmes d'irrigation modernes et des techniques de production avancées. Ce pilier de son côté couvre à peine 12% à 14% des SAU compte tenu de toutes les zones irriguées. Le deuxième pilier quant à lui

En outre, après 5 ans de mise en place du PMV, le Maroc rencontre toujours des difficultés en termes de production des produits de base, notamment les céréales et le sucre, ceci s'explique par un manque d'une vision stratégique à moyen et long terme en termes d'adéquation entre l'offre et la demande pour ces produits.

Le développement agricole souffre également de sérieux obstacles liés aux statuts juridiques des fonciers (tels que : habus, collectif, etc.), qui ne sont pas compatibles avec la modernisation du secteur. De plus l'absence de la sécurité foncière a limité les investissements et les incitations pour une bonne gestion des fonciers . En effet, les propriétés « melk » sont soumises à la propriété commune, ce qui rend difficile l'accès au marché foncier. Ainsi que le statut collectif freine le développement des terres collectives irriguées.

De plus, ce plan a sacrifié de grandes surfaces céréalières, plus d'un million d'hectares au profit de cultures à plus forte valeur ajoutée. La productivité de l'hectare n'a augmenté que de quelques quintaux. Cette situation est principalement due au manque d'investissement, à l'absence de grands céréaliers et à la forte fragmentation des exploitants productifs. La culture des céréales est encore fortement dépendante du climat, implique une instabilité de sa production et de ses rendements. L'aridité du climat affecte la capacité de la terre à avoir des rendements importants.

Concernant l'eau, le plan vise à favoriser les cultures à haute valeur ajoutée, donc très consommatrices d'eau. En effet, le Maroc est un pays semi-aride et l'irrigation intensive permet de pallier le problème de rareté des ressources en eau. Ainsi, une "agriculture rentable" peut compromettre les opportunités d'une "agriculture durable".

Le PMV vise également à promouvoir une agriculture capable de répondre aux besoins de la population et de constituer une plate-forme compétitive à l'export. Pour cette raison, le Maroc a signé plusieurs accords de libre-échange et offres aux investisseurs d'accéder aux marchés extérieurs de près de 60 pays, dont l'Union européenne, les États-Unis, la Turquie ou encore des pays arabes qui obligent le Maroc à accroître la concurrence. En effet, les marchés mondiaux sont caractérisés par le protectionnisme en imposant une double tarification aux produits importés par rapport au même produit national, et donc les produits agricoles marocains sont confrontés à une compétitivité-prix.

Les statistiques publiées par l'Office des Changes, montrent que le marché européen est la principale destination des produits agricoles marocains. De plus, avec l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans l'Union européenne, les produits agricoles marocains peinent à atteindre ce marché.

En d'autre part, le PMV ignore complètement et simplement l'enseignement et la recherche dans ses multiples actions horizontales. A ce stade, on ne peut pas envisager une stratégie réussie qui se veut globale et ambitieuse sans s'appuyer en permanence sur une politique de recherche et de formation des ressources humaines adaptée et cohérente.

Coté financement, la part des financements publics et privés destinés à l'agriculture a considérablement diminué, les investissements publics de leurs parts restent principalement orientés vers l'irrigation à grande échelle et le manque de capitaux freine le développement agricole et rural dans son ensemble.

#### **6- Génération green : 2020-2030**

Au regard des réalisations depuis 2008, que ce soit au niveau des projets sectoriels, régionaux ou transversaux, il est possible d'identifier des axes d'amélioration et de nouveaux défis à relever pour élever la durabilité du développement agricole à un niveau supérieur.

En 2020, suite aux réalisations impressionnantes du PMV en matière de croissance agricole durable, le Roi Mohammed VI est à nouveau en charge de la mise en œuvre de la stratégie agricole du pays. La nouvelle stratégie, appelée "Génération verte", vise à renforcer les filières agricoles à l'horizon de 2030 à travers des actions spécifiques dans le secteur agricole, les chaînes de distribution, la qualité et l'innovation, ainsi que la protection des ressources naturelles et le renforcement de la résilience du secteur.

Cette nouvelle stratégie vise à favoriser :

- L'émergence d'une classe moyenne en permettant à 400 mille et l'intégration de 3,25 millions agriculteurs à la protection sociale ;
- La naissance d'une nouvelle génération des exploitants et des jeunes entrepreneurs agricoles à travers la création de 350 mille postes d'emploi au profil des jeunes ;
- La valorisation de 1 million de hectares de terres collectives ;
- Assurer la sécurité alimentaire de 40 millions des Marocains ;
- La consolidation des filières agricoles en vue de doubler le PIB agricole pour atteindre 200 à 250 milliards de dirhams à l'horizon de 2030 ;
- Doubler la valeur des exportations agricoles pour atteindre 50 à 60 milliards de dirhams à l'horizon de 2030 ;
- L'amélioration des chaînes de distribution, notamment en modernisant 12 marchés et marchés de gros et de souks en partenariat avec le ministère de l'Intérieur et les collectivités territoriales ;
- Une augmentation annuelle du budget du secteur de près de 2,5% à partir de 2020.

Cette nouvelle stratégie place le capital humain au centre de ses préoccupations. Ainsi, le développement du facteur humain reste donc une condition nécessaire à la poursuite de la modernisation et de la consolidation des acquis du secteur agricole. La classe moyenne et les jeunes agriculteurs pourront également se tourner vers une nouvelle génération d'organisations

agricoles plus innovantes, ce qui permettra de passer à un taux de regroupement de 25% et de renforcer le rôle des professions agricoles ainsi que le renforcement de l'autonomie de ces organisations professionnelles dans la structuration des filières de production.

Afin de renforcer le positionnement du secteur agro-alimentaire, le Maroc a mis en place une nouvelle stratégie « Plan de relance industrielle 2021-2023 ». Cette nouvelle stratégie vise et favorise l'intégration des filières industrielles, l'augmentation d'emplois et de création de valeur, le développement de l'entrepreneuriat industriel et la promotion de l'émergence d'une nouvelle génération d'industriels. Ainsi que se positionner comme un partenaire international stratégique dans un cadre d'une chaîne de valeur plus resserrée.

## Conclusion

Bien que les politiques agricoles aient apporté des progrès indéniables depuis l'indépendance acquise en 1956, elles n'ont pas pu répondre à la question du développement agricole, de sa diversité et de sa relation fondamentale avec le développement rural et la « durabilité ». Elles sont souvent encore trop intrusives et technocratiques pour résoudre les problèmes de capital humain ou pour mobiliser et habiliter de manière adéquate ou efficace les acteurs à soutenir leurs initiatives.

Ainsi, malgré les progrès réalisés, l'agriculture n'exploite pas à bon escient le potentiel du pays dans ce domaine. De nombreux facteurs conduisent à la non-durabilité notamment le manque d'innovation et de formation, le manque des ressources en eau, la pauvreté rurale et la vulnérabilité à la sécheresse.

## BIBLIOGRAPHIE

- Ait El Mekki, A. (2007). *Politiques agricoles et développement rural au Maroc : Bilan et perspectives*. *Cahiers Options Méditerranéennes*, 71, 15–32.
- Ait El Mekki, A. (2008). L'agriculture, l'agroalimentaire, la pêche et le développement rural au Maroc. *Options Méditerranéennes: Série B. Etudes et Recherches*, (61), 1-36.
- Akesbi, N. (1997). Politique d'ajustement structurel dans le secteur agricole : approche macro-économique.
- Akesbi, N. (2006). Evolution et perspectives de l'agriculture marocaine. *Rapport*, 50, 85-198.
- Akesbi, N. (2011). Le Plan Maroc vert: une analyse critique. *Questions d'économie marocaine*, 9-46.
- Akesbi, N. (2013). L'Agriculture marocaine, entre les contraintes de la dépendance ; alimentaire et les exigences de la régulation sociale. *Maghreb-Machrek*, 215(1), 31-56.
- Akesbi, N. (2014). Qui fait la politique agricole au Maroc? Ou quand l'expert se substitue au chercheur. *Critique économique*, (32).
- Belahsen, S., Khellaf, A., & Belahsen, M. (2016). Evaluation de la stratégie agricole du Maroc. *ملفات الأبحاث في الاقتصاد و التسيير*, 413(3756), 1-22.
- Benhima, Y. (2008). Safi et son territoire: une ville dans son espace au Maroc, 11e-16e siècle.
- Chohin-Kuper, A., & Doukkali, M. R. (2006) L'agriculture irriguée du Maghreb face aux évolutions des marchés agroalimentaires.
- Desrues, T. (2005). La politique agricole au Maroc et la question des associations de producteurs agricoles. *New Medit*, IV, 2, 16-25.
- Harbouze, R., Pellissier, J. P., Rolland, J. P., & Khechimi, W. (2019). Rapport de synthèse sur l'agriculture au Maroc (Doctoral dissertation, CIHEAM-IAMM).
- Labonne, M. (1995). Ajustement structurel au Maroc: le secteur agricole en transition?. *Revue Options Méditerranéennes, Série B*, (14), 297-305.
- Louali, A. (Ed.). (2019). Le secteur agricole marocain: Tendances structurelles, enjeux et perspectives de développement. Ministère de l'économie et des finances, Direction des études et des prévisions financières.
- Meerman, J. (1997). *Reforming agriculture: the World Bank goes to market* (Vol. 15883). World Bank Publications.